

 GUIDE 2022

Comment pérenniser et renforcer son entreprise par une trajectoire Bas-Carbone réussie.

*Guide pratique à l'attention
des équipes dirigeantes*

Juin 2022

Avec la participation de LCL



PRÉFACE



« Le Carbone Amont de l'un, est toujours le Carbone Aval de l'autre »

Chaque entreprise est comptable à la fois des émissions qu'elle produit, mais aussi de celles qu'elle « importe » en achetant produits et services.

Il n'y a pas de « carbone déductible », comme une TVA que l'on équilibrerait entre ses achats et ses ventes de prestations ou fournitures carbonées.

Tout est addition, comme dans un simple inventaire : il n'y a pas de balance ou autres finesses et complexité de présentation comme dans un Bilan.

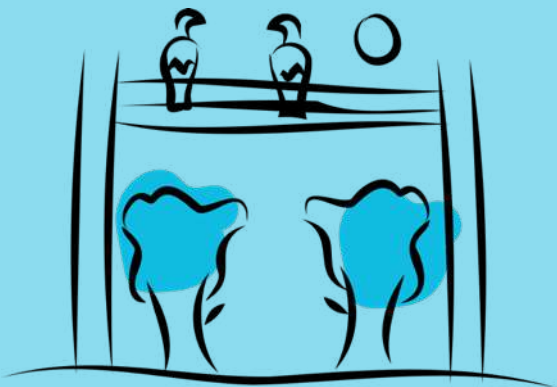
C'est pourquoi il est bien plus explicite et didactique de parler d'« **Inventaire Carbone** », comme nos amis anglo-saxons avec leur « **GHG Inventory** », que de « Bilan Carbone® ».

De fait, un Bilan Carbone® n'est que **le simple cumul des émissions occasionnées par chacune des activités et consommations de l'entreprise ou la collectivité.**

Aurait-on voulu avec ce vocable sophistiqué sanctuariser une niche de compétences « rares » pour des consultants de haut niveau ? Il est pourtant à la portée de chacun grâce à des plateformes de services en ligne comme Global Climate Initiatives (GCI).

Rappelons que la vraie référence fondatrice de la méthode de calcul et réduction des émissions de GES est le **GHG Protocol « A Corporate Accounting and Reporting Standard »**, rédigé dès 1998.

Celui-ci a ensuite servi de base à l'élaboration de l'**ISO 14064-1**, qui est la référence internationale depuis 2006 (révisé en 2018). Bien entendu la méthode



hexagonale dite « Bilan Carbone® » respecte ces enseignements et directives.

C'est cette **logique simple et imparable de l'Inventaire Carbone** que tous doivent s'approprier pour réussir notre **trajectoire bas carbone collective**.

Elle est essentielle pour renforcer nos chances de réussite dans notre **lutte contre le dérèglement climatique**, et l'inscription d'un **comportement vertueux de chacun**.

Chacun étant le fournisseur ou le client de l'autre, la compréhension de cette logique amont-aval bénéficie d'une **force de propagation à la croissance exponentielle**.

Les directions achat ont bien compris que ce **critère essentiel de la performance carbone** de leurs fournisseurs était la condition indispensable pour réussir leur trajectoire Bas-carbone.

La chaîne client-fournisseurs relie de façon directe et indirecte toutes les entreprises entre elles, des grands groupes mondiaux aux TPE. Le ruissellement de cette nouvelle considération est donc garantie !

C'est pourquoi ce Livre Blanc ne traite pas exclusivement du sujet, heureusement devenu banal, de la méthodologie, de l'importance et des obligations du Bilan Carbone®.

Nous avons aussi voulu traiter, par l'exemple, **les bénéfices considérables à attendre d'une trajectoire bas carbone partagée par tous les entrepreneurs**, tous interdépendants pour transformer leurs modèles d'affaires, renforcer la pérennité et la croissance de leur entreprise.

J'espère que nous pourrons ainsi conforter tous ceux qui se sont déjà engagés, et convaincre ceux qui hésitent encore, de faire leur « **Inventaire Carbone** » pour **améliorer et pérenniser la performance économique** de leur entreprise.

La **compétitivité carbone**, bénéfice direct d'une trajectoire bas-carbone, sera très vite aussi importante que celle du **rapport qualité-prix** car, ne nous y trompons pas, tout acheteur fera très vite du « **poids carbone** » d'un service ou produit, un critère déterminant de sa **grille de sélection**.

La protection de l'humanité en sera le bénéfice partagé par tous. Il est vital **d'atteindre la neutralité carbone dès 2050 prévue par l'Accord de Paris**.

Philippe Mangeard,
philippemangeard@globalclimateinitia
tives.com

Président & Fondateur de Global Climate Initiatives.

PRÉFACE



« Pourquoi il est impératif d'inscrire son entreprise dans une trajectoire bas-carbone, à la fois le plus rapidement et le plus simplement possible »

Le mur du réchauffement climatique et ses conséquences lourdes et irréversibles s'approchent de nous à vitesse « grand V ».

Plus aucun doute là-dessus. Inutile pour s'en convaincre de lister tous les phénomènes météorologiques qui l'attestent presque quotidiennement. Le temps est donc à l'action, et ce sans ambiguïté, sans faux-semblant, sans atermolement et sans n-ième nouveau différé.

Ceci vaut bien sûr pour tout un chacun (individus, collectivités, États, ...) mais encore plus pour les entreprises, **une responsabilité particulière leur étant conférée dans la lutte contre le réchauffement climatique.**

A tel point que l'on peut prédire sans trop de risque qu'il en va de **la survie même des entreprises** : soit elles s'engagent dans des **trajectoires bas-carbone, ambitieuses et claires**, et elles se donnent alors les moyens de sortir par le haut de la courte période de transition qui s'offre à elles ; soit elles ne le font pas ou pas assez, et elles seront rapidement disqualifiées par l'une ou l'autre de leurs parties prenantes (clients, salariés, actionnaires, opinions publiques, mais aussi les banques ...).

En effet, LCL, tout comme le Crédit Agricole auquel il appartient, s'est **engagé à « décarboner » ses portefeuilles de crédits, dans le cadre de la Net Zero Banking Alliance**, et ce à l'horizon de 2050 et avec un point intermédiaire ambitieux dès 2020.



L'exercice requiert la collecte et la consolidation régulières des bilans et trajectoires carbone de tous les clients Entreprises. **Une raison en plus pour que le bilan carbone devienne un trait d'union incontournable dans la relation Banques - Entreprises**

L'heure est donc venue pour elles, et si ce n'est déjà fait, de construire de telles trajectoires puis bien évidemment de les suivre rigoureusement.

Chez LCL, c'est ce que nous prônons avec conviction auprès de nos **trente mille clients Entreprises** depuis maintenant plus de deux ans, notamment en mettant en avant les solutions de mesure et de

pilotage apportées par GCI eu égard à leurs qualités et avantages.

Je ne citerai ici que celui de son modèle économique, qui le rend **financièrement accessible** à toutes les entreprises.

Il n'y a donc plus d'excuse aujourd'hui à ne pas produire un bilan carbone certifié régulier et à le confronter à une **trajectoire volontariste de réduction de ses émissions.**

Olivier NICOLAS,
oliviernicolas@lcl.fr

Membre du Comex, en charge du Marché des Entreprises et de la RSE chez LCL

SOMMAIRE

PRÉFACE.....	2
INTRODUCTION : COMPREHENSION DE LA NECESSAIRE TRANSITION ENERGETIQUE	7
LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE EST ANTHROPIQUE.....	8
L'URGENCE : LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050.....	11
ECONOMIE CIRCULAIRE, UN NOUVEAU PARADIGME ?	14
PARTIE 1 : DEMYSTIFICATION DU BILAN ET DE LA STRATEGIE BAS-CARBONE.....	16
1.1. UNE ANALYSE DES ÉMISSIONS GES SUR 3 SCOPES	18
1.2. UN BILAN GES, À QUOI ÇA SERT ?	21
1.3. L'ENVIRONNEMENTMETHODOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU BILAN CARBONE.....	23
PARTIE 2 – QUELLES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT ET DE PERENNISATION POUR LES ORGANISATIONS ?	26
2.1. ALLIER DÉVELOPPEMENT ET NEUTRALITÉ CARBONE	29
2.2. DES PISTES POUR AGIR ET INITIER LE BILAN CARBONE DE L'ENTREPRISE.....	31
2.3. QUELS SONT LES BÉNÉFICES DONT LES ENTREPRISES PROFITERONT EN S'IMPLIQUANT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉCARBONATION ?.....	34
2.4. VERS UNE RELATION TOUJOURS PLUS DURABLE AVEC LES CONSOMMATEURS ? S'ENGAGER POUR MIEUX ENGAGER !.....	36
2.5. EN CONCLUSION.....	39
PARTIE 3 – ÉTUDES DE CAS.....	41
3.1. SECTEUR DU CONSEIL INTERNATIONAL.....	42
ALTIOS.....	42
3.2. SECTEUR DU BTP.....	45
ETPM	45
3.3. SECTEUR BANCAIRE	47
LCL.....	47
3.4. SECTEUR DE LA MÉTALLURGIE.....	50
METAL NEO	50
3.5. SECTEUR DE L'AGRICULTURE DU LAIT	52
SICALAIT	52
3.6. SECTEUR DE L'ÉVENEMENTIEL/INFORMATIQUE	54
SNOWCAMP 2022.....	54
REMERCIEMENTS.....	56
À PROPOS DE LA PLATEFORME GLOBAL CLIMATE INITIATIVES.....	57



Introduction

Compréhension de la
nécessaire transition
énergétique

LE DEREGLLEMENT CLIMATIQUE EST ANTHROPIQUE

Nous vivons dans l'ère de l'anthropocène¹ : les activités humaines modifient l'écosystème terrestre de manière si significative que les géologues, après de longs débats scientifiques, qualifient notre époque de disruptive et d'incertaine.

Le réchauffement climatique de 1,1 degré, constaté par le GIEC² depuis la révolution industrielle en 1950, paraît anodin dans l'inconscient collectif. En réalité, il met déjà en péril notre évolution.

Depuis 2,6 millions d'années³, le climat de la terre, à cause des variations de son orbite autour du soleil, se caractérise par une alternance d'ères glaciaires et d'ères interglaciaires (plus chaudes).

Depuis 11 700 ans, nous sommes dans une phase interglaciaire propice au développement humain et il s'amorçait une lente descente de la température moyenne globale de la terre (TMGT) pour entrer théoriquement dans une nouvelle ère glaciaire dans quelques milliers d'années. Mais les interventions de notre espèce ont considérablement modifié le cours des choses.

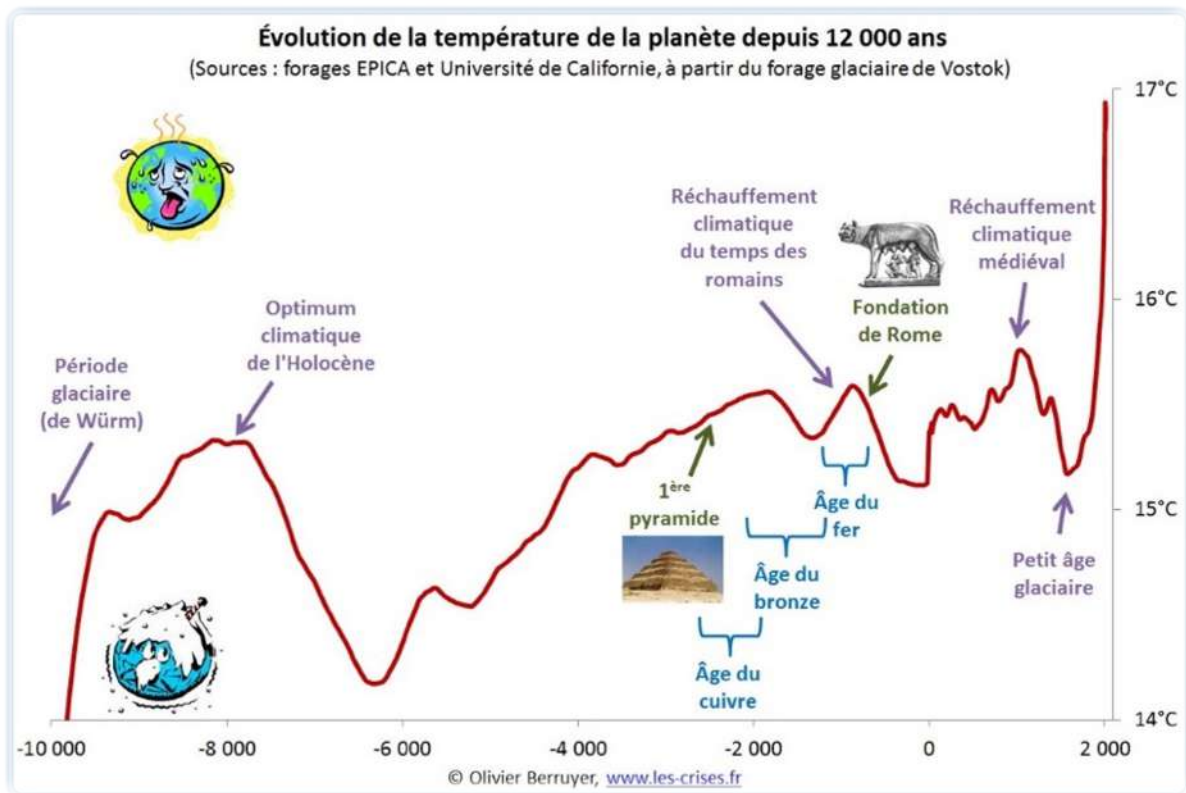
Si la vitesse de l'augmentation de la TMGT, constatée par le GIEC en quelques dizaines d'années seulement, ne se ralentit pas, le réchauffement attendra des proportions ignorées en phase interglaciaire...

¹ MAGNY Michel, *L'anthropocène, Que sais-je*, Presses Universitaires de France, Paris, 2021, 128p

² Le dernier rapport de ce groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

fondé en 1988 composé de 195 Etats est paru le 28 février 2022.

³ Période dite quaternaire



L'accélération fulgurante du réchauffement climatique est attribuée à une concentration anormale du dioxyde de carbone (CO₂) dans notre atmosphère. Ce gaz naturellement présent dans notre atmosphère (avec d'autres gaz, comme le méthane ou l'azote) contribue majoritairement à stabiliser la TMGT, en maintenant la chaleur émise par le soleil. C'est ce que l'on appelle l'effet de serre.

Or, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère excède actuellement les 400 parties par million (ppm), alors qu'elle devrait être de l'ordre de 260 en phase interglaciaire. Indicateur du changement climatique, l'une des 9 limites planétaires définies par le *Stockholm Resilience Centre*⁴, cette mesure, au-delà des 350 ppm, révèle que cette limite est dépassée.

⁴ Définis en 2009 par 26 chercheurs du Stockholm Resilience Centre (Rockstrom et al, 2009), les neuf limites planétaires, dont six sont déjà franchis, mettent en péril la stabilité de la biosphère. Changement climatique ; Érosion de la biodiversité ;

Ce sont bien les activités humaines qui sont à l'origine de cette concentration record des gaz à effet de serre (GES) entraînant une augmentation rapide de la température de la terre et des océans.

C'est d'autant plus le cas depuis la révolution industrielle, où la production d'énergie, de nourriture et de biens a explosé pour satisfaire une population mondiale qui a triplé entre 1950 et aujourd'hui, pour atteindre près de 8 milliards d'individus.

L'abondance énergétique a permis les multiples transformations des modes de production et de consommation, le développement des villes, des innovations en matière de santé et l'amélioration des

Modifications des usages des sols ; Utilisation d'eau douce ; Perturbation des cycles biochimiques de l'azote et du phosphore ; Acidification des océans ; Aérosols atmosphériques ; Diminution de la couche d'ozone ; Pollution chimique (nouvelles entités).

conditions de vie pour une grande partie de la population.

Notre croissance repose sur les énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz naturel) émettrices de dioxyde de carbone, sur une agriculture intensive ayant recours aux engrais azotés émetteurs de méthane. **86% des émissions de CO2 ces 10 dernières années sont issues des combustibles fossiles.**⁵

Le dérèglement climatique perturbe le cycle de l'eau sur terre. Il entraîne des phénomènes extrêmes de plus en plus fréquents⁶ (tempêtes, cyclones, inondations, canicules...) et une perte considérable de la biodiversité. Il véhicule également des maladies (chikungunya, dengue, Zika...).

Mais le processus n'est pas linéaire : les interactions sont nombreuses, mêlant effets en cascade et boucles de rétroaction⁷.

Plus nous émettons de gaz à effet de serre, plus nous asphyxions nos puits de

carbone naturels que sont les forêts et les océans.

L'artificialisation des terres, la déforestation⁸, les déchets, les pollutions, les millions de kilomètres de câbles nécessaires à nos communications modernes... sont autant de dommages anthropiques (liés à nos activités humaines) qui amoindrissent ces puits.

Notre modèle économique repose aussi sur l'extraction des ressources naturelles seulement disponibles en quantité limitée. Nos modes de production, ne prennent pas suffisamment en compte les limites planétaires **et** nous poussent à la surconsommation en créant des externalités négatives d'ordre systémique ; pollutions plastique et chimique, raréfaction des ressources, perte des écosystèmes, déclin de la biodiversité.

À titre d'exemple, si tout le monde vivait comme les Français, le **5 mai 2022 aurait été** le "Jour du dépassement de la terre"⁹ et nous aurions consommé la totalité de ressources que notre planète peut régénérer en une année.

⁵ Source : GIEC

⁶ Le GIEC établit qu'avec un réchauffement de 1,5 degré, les pics de chaleur seraient 9 fois plus fréquents qu'aujourd'hui (à +1 degré).

⁷ Cf. La Fresque du Climat, association proposant des ateliers pédagogiques explicatifs

⁸ 43 millions d'hectares de forêts ont disparu entre 2004 et 2017 selon WWF

⁹ Le jour du dépassement de la terre « Overshoot day » en anglais, est calculé tous les ans par l'ONG Global Footprint Network.

L'URGENCE : LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050

Face à cette urgence qui menace notre existence sur terre, aux alarmes répétées des scientifiques¹⁰ reliées par les ONG et la société civile, les politiques se sont peu à peu emparés du sujet. Sommet après Sommet, COP après COP (conférences des parties), des engagements ont été pris par les États.

Ainsi, la COP 21 à Paris a abouti à un accord international sur le climat en 2015, applicable à tous les pays, visant une limitation du réchauffement climatique entre 1,5 °C et 2 °C d'ici 2100, ce qui implique **d'atteindre la neutralité carbone dès 2050.**

Le challenge est immense et les promesses seules ne suffiront pas. **Globalement, nous devons diminuer les émissions de GES d'au moins 45 % d'ici 2030¹¹** et atteindre cette neutralité carbone le plus rapidement possible pour stabiliser le climat.

-> Nous sommes tous concernés (citoyens, consommateurs...) par l'atteinte de cet objectif, toutefois, **80% des efforts pour y parvenir relèvent des États et des entreprises.**

Le dernier rapport du GIEC, publié le 27 février 2022¹² souligne les effets déjà irréversibles pour les écosystèmes, les populations et les infrastructures, ainsi que la grande vulnérabilité des pays du

¹⁰ Deux rapports majeurs : le rapport Meadows du MIT en 1972, *The limits to Growth* et le rapport Brundtland en 1987, *Notre avenir commun*

¹¹ Le rapport spécial du GIEC, *Réchauffement planétaire de 1,5 C*, préconise une diminution d'environ 45% des émissions anthropiques

mondiales de CO2 en 2030 et devenir nulles entre 2045 et 2055 pour ne pas dépasser le seuil dangereux de 1,5 C de réchauffement planétaire.

¹² IPCC, *Sixth Assessment Report, Groupe II, « Climate Change 22: Impacts, Adaptation and Vulnerability »*, 27 février 2022

Sud face à la crise climatique, alors qu'ils n'ont que peu contribué au problème^{13 14}.

Les émissions de CO2 varient également entre les individus ; à titre de repère, 1% de la population la plus aisée est deux fois supérieur à celle de 50 % de la population la plus pauvre, selon l'ONG Oxfam (2022)¹⁵.

Il est donc urgent de mettre en place des actions d'adaptation, en prenant compte les dimensions environnementales et de justice sociale, pour renforcer la résilience des sociétés humaines et éviter tout risque d'aggravation des inégalités.¹⁶

- > A l'échelle macroéconomique, l'inaction climatique entraîne des risques socio-économiques exacerbés par l'interdépendance des économies résultant de notre mondialisation : perte de rendements agricoles, diminution de la valeur nutritive de nos aliments, épidémies, maladies liées aux pollutions, destruction de biens, migrations de populations, accroissement des inégalités et des conflits ...

A l'échelle de nos entreprises, le dérèglement climatique pèse sur les approvisionnements, sur les coûts, sur leur attractivité, sur leur accès aux financements... Pour accélérer la transformation de notre économie vers plus de sobriété, notre gouvernement et

l'Europe durcissent la réglementation et promulgue des lois contraignant les entreprises à prendre en compte et à corriger leurs impacts environnementaux et sociaux.

Ainsi, en 2019, la loi PACTE¹⁷ instaure une responsabilité sociétale pour toutes les entreprises en modifiant l'article 1833 du Code Civil¹⁸ qui définit la finalité d'une société. La réduction des émissions de CO₂ est prioritaire :

un décret lié à la Loi de finance 2021¹⁹ abaisse sérieusement le seuil des entreprises devant produire un bilan de leurs émissions de GES, et s'engager sur des mesures de correction et de rattrapage.

Désormais, cette obligation, qui était réservée aux grandes entreprises (de plus 500 salariés) depuis 2012, est étendue aux PME ayant bénéficié du Plan de Relance, dès 2022 pour les entreprises de plus de 250 salariés et en 2023 pour les entreprises de plus de 50.

A n'en pas douter : le bilan carbone est en passe de devenir l'indicateur obligatoire de la transition écologique et de la pérennité de toutes les entreprises.

La crise climatique, dans notre contexte géopolitique, sanitaire et économique,

¹³ Les régions à haute vulnérabilité climatique se trouve notamment en Afrique de l'Ouest, et l'Afrique centrale, le Sud Est Asiatique, l'Amérique Centrale, les petits États Insulaires en Développement et Arctique.

¹⁴ Les 19 économies les plus développés et l'Union Européenne, G20, comptent pour trois quarts de la population mondiale et 90% du PIB mondial, elles émettent 75% des émissions mondiales des émissions de Gas à Effet de Serre selon le Rapport « Keeping 1.5 alive, The G20+emissions gap to close this year ». Evans, Redmond-King ET Srouji, E3G, ECIU UK, Mai 2022

¹⁵ Entre 1990 et 2015, 1 % de la population, environs 63 millions de personnes représentaient plus de 15 % des émissions cumulés (111 Gt) plus du double que les 50% les plus pauvres, environs 3,1 millions des

personnes ou plus que les émissions totales cumulées de l'ensemble des citoyen-ne-s de l'UE (108 Gt). (Oxfam, Septembre, 2021)

¹⁶ Le GIEC définit la « Maladapption » comme des actions d'adaptation ayant des résultats inattendus, aggravant les inégalités sociales avec des résultats négatifs. (Op Cit, IPCC, 2022)

¹⁷ PACTE : Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises

¹⁸ La définition d'une société est ainsi précisée : « La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité »

¹⁹ Décret n° 2021-1784 du 24 décembre 2021 relatif aux bilans simplifiés d'émissions de gaz à effet de serre

nous oblige à transformer en profondeur nos modes de production et de consommation. Pour les entreprises, une réflexion profonde de leur modèle économique et de leurs valeurs s'impose ; elle ouvre le champ à de nouvelles opportunités d'amélioration de leur performance économique, de développement et d'innovation. Cela passe nécessairement par l'identification de leurs principaux postes d'émissions de GES, la mise en place d'une stratégie bas carbone dans toutes leurs activités, et le pilotage d'un plan d'action à cette fin.

Global Climate Initiatives (GCI), fondée en 2011, est la plateforme la plus accessible du marché permettant aux décideurs d'initier de manière collaborative, en toute transparence, cette prise en main de la transformation écoresponsable de leurs activités. Solution full-web développée par une équipe d'entrepreneurs

visionnaires et de scientifiques, co-rédacteur de l'AFNOR SPEC X43-072, et apporteur d'expertises à la rédaction de la Norme ISO 14083 sur la performance GES, GCI innove depuis dix ans pour normaliser, digitaliser et rendre accessibles à chacun les outils de mesure et d'aide à l'élaboration des stratégies de décarbonation de l'activité économique.

Ce livre blanc a trois objectifs :

- expliquer simplement en quoi consiste un **bilan et une stratégie bas carbone** pour les entreprises,
- démontrer que la **trajectoire vers la neutralité carbone** est une opportunité de développement de leurs performances économiques,
- présenter des **exemples concrets d'entreprises** ayant fait appel à la plateforme GCI pour se transformer.

ECONOMIE CIRCULAIRE, UN NOUVEAU PARADIGME ?

Des nombreuses initiatives nous incitent à **repenser le modèle de croissance économique** pour passer d'une logique linéaire, produire, consommer, jeter, à une économie circulaire, où les ressources seraient utilisées à bon escient sur le principe des « 3Rs » **Réduire, Réutiliser et Réparer**.

Cette logique est inscrite dans le **Pacte Vert pour l'Europe**, qui a pour objectif de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre du continent de 55 % d'ici 2030²⁰ et de faire de l'Europe, le premier continent neutre en carbone d'ici 2050. Cet objectif Européen, en lien avec l'accord de Paris est devenu contraignant suite à l'adoption de la première loi européenne sur le climat²¹, transposée en droit Français le 21 Aout 2021²².

Présenté fin 2019, le « Pacte Vert pour l'Europe » est accompagné d'un paquet de 12 propositions législatives « Fit for 55 », visant à transformer l'ensemble des secteurs économiques de manière juste et prospère, ce qui suppose de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources.

Les secteurs les plus émetteurs comme le ciment, l'aluminium, le fer et l'acier, les engrais ainsi que la production d'énergie et d'électricité devront progressivement être soumis au **Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)** qui, en

²⁰ Par rapport aux niveaux des émissions de 1990

²¹ Règlement (UE) 2021/1119 du Parlement Européen et du Conseil du 30 juin 2021 établissant le cadre requis pour parvenir à la neutralité climatique et

modifiant les règlements (CE) no 401/2009 et (UE) 2018/1999 (« loi européenne sur le climat »)

²² LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets

ligne avec les règles du commerce international, vise à mettre en place une tarification de carbone incitant à la fois à réduire son empreinte carbone et à éviter la délocalisation de ces industries vers des pays moins ambitieux en matière climatique.

En fin, le nouveau **plan d'action pour une Économie Circulaire** (COM/2020/98)¹³, propose ainsi des mesures concrètes pour faire des produits durables la norme dans le continent. Il s'agit ici de repenser les produits et les services depuis leur conception jusqu'à la fin de leur vie pour les rendre "durables, fiables, réutilisables, évolutifs, réparables, plus faciles à entretenir, à remettre en état et à recycler, plus économes en énergie et en ressources".

Alors que le monde est en pleine mutation, il est impératif pour les dirigeants d'entreprises d'adopter des nouvelles approches, et réorienter leurs priorités afin de répondre aux nouvelles attentes de leurs clients et de la société en général. **Le changement d'une logique du profit, vers une logique d'impact positif sur l'environnement et sur la société, passe nécessairement par une bonne compréhension des enjeux dans sa globalité.**

En tant que décideurs, chefs d'entreprise, citoyens, parents et grands-parents, **nous avons tous un rôle à jouer pour relever ces enjeux majeurs**, en sachant pertinemment que les choix que nous faisons aujourd'hui auront des répercussions directes sur la vie de nos jeunes générations.



Partie 1

Démystification du Bilan et de la Stratégie Bas-Carbone

La réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), dit aussi Bilan Carbone®, s'inscrit de plus en plus dans les actions des entreprises.

Cette démarche va de pair avec la volonté des entreprises de réduire leur impact sur notre environnement et, surtout, d'aider notre société à atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, fixé par l'Accord de Paris.

Pouvant paraître complexe pour une société non experte du domaine, il existe heureusement plusieurs outils accessibles qui aident les entreprises à

atteindre leurs objectifs de réduction d'émission de GES.

Un bilan carbone®, c'est bien plus qu'une comptabilisation des émissions GES d'une organisation. Il est **le point de départ qui permet de définir une stratégie de réduction des émissions, et donc de réaliser des économies substantielles** immédiates (gaspillages), et en adaptant l'entreprise ou la collectivité aux marchés et réglementations de demain.

Il est temps que chaque organisation, quel que soit sa taille ou activité, réalise son Bilan Carbone®.

1.1. UNE ANALYSE DES ÉMISSIONS GES SUR 3 SCOPES

L'importance accordée aux changements environnementaux ne se limite pas à la France, mais à une dimension internationale. **L'Accord de Paris** en est la résultante.

Adopté à la COP 21 en décembre 2015, il exige une transformation économique et sociale afin de limiter le réchauffement climatique par la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Chaque pays signataire **s'engage à soumettre son plan d'action climatique.**

En France, la **Stratégie Nationale Bas-Carbone** (SNBC), adoptée pour la première fois en 2015, est une feuille de route qui oriente les acteurs selon différents secteurs d'activité dans une transition vers une économie bas-carbone. Afin que chaque acteur calcule, maîtrise et réduise l'empreinte carbone de son organisation, il est recommandé de réaliser son Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

La réalisation d'un bilan GES complet correspond à la quantification de toutes les émissions de gaz à effet de serre émis par tout produit, service ou entité humaine. Il permet ensuite la mise en place de stratégies de réduction d'émissions. Le périmètre de comptabilisation de ces émissions s'effectue suivant trois catégories, ou « scopes ». L'objectif de ces scopes est de catégoriser les émissions de gaz à effet de serre par poste, ou par type d'activité d'une entreprise.

Le scope 1 correspond aux émissions dites directes. Il couvre les opérations de l'entreprise.

Ces émissions proviennent **d'installations fixes ou mobiles** situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est à dire à l'intérieur des installations ou des bâtiments pris en compte lors du bilan. (sources détenues ou contrôlées par l'organisation).

Ces émissions peuvent être décomposées en plusieurs sous-catégories. Elles proviennent ainsi de **sources fixes de combustion ou mobiles à moteur thermique, de procédés industriels, de fuites de fluides frigorigènes ou encore de biomasse.**

Si ce scope est nécessaire et mobilisateur au sein même de l'organisation, s'il permet de sensibiliser et d'impliquer les collaborateurs, sa contribution à l'inflexion des émissions globales est toutefois limitée.

Le scope 2 correspond aux émissions indirectes liées à l'énergie.

Plus simple à appréhender, le scope 2 comptabilise les émissions indirectes associées **à la production d'électricité, de chaleur, de vapeur ou encore de froid importée pour les activités de l'organisation.**

En effet, lorsqu'une entreprise consomme l'une de ces énergies, elle n'émet pas de gaz à effet de serre, mais la production de celle-ci en amont oui. En consommant, l'entreprise émet donc indirectement des gaz à effet de serre.

La marge de manœuvre de l'entreprise concernant le scope 2 est, quant à elle, plutôt réduite dans la mesure où il s'agit des émissions relatives à la production de l'énergie consommée par celle-ci. Elle

dépend la plupart du temps de paramètres géographiques et politiques qui échappent à son contrôle.

Le scope 3 correspond à toutes les autres émissions indirectes.

Il couvre l'ensemble des émissions provoquées **en amont et en aval de son activité.** L'entité en est responsable car, si elle n'existait pas, ces émissions n'existeraient pas non plus !

Le scope 3 regroupe les émissions GES de l'écosystème qui **permet à l'entreprise de concevoir, de produire et de fournir des produits et des services à ses clients.**

C'est l'entreprise qui a décidé d'opérer son activité, de cibler ses clients et de leur proposer des offres. C'est l'entreprise qui a choisi ses matières, ses composants, ses fournisseurs, ses salariés, ses partenaires, ses sous-traitants. Elle possède donc le pouvoir d'en changer pour aller vers le mieux.

Le scope 3 comprend **tous les types de déplacements.** Il est important de comptabiliser aussi tous les mouvements de marchandises.

Ainsi, il est nécessaire de quantifier les matériaux entrants afin de montrer **l'impact des fournisseurs** et de leur produit. Mais également les produits sortants, vendus chez les clients, puisque ces derniers représentent en général une part importante des émissions du scope 3. Par ailleurs, la supply-chain, **le recyclage et la fin de vie des produits et déchets** de l'entreprise sont pris en compte.

Enfin, les **déplacements domicile-travail ainsi que les déplacements professionnels** des collaborateurs de l'entreprise sont également quantifiés.

L'intégration des trois scopes dans un bilan GES permet une revue complète des

émissions d'une organisation. Cependant, jusqu'à ce jour, cette démarche complète n'était pourtant que recommandée.

Jusqu'en 2021, en France, seul le reporting des scopes 1 et 2 était obligatoire. Cependant, et afin de réaliser une meilleure transition énergétique, il était déjà recommandé de compléter également le scope 3. **Avec un reporting complet, sur les 3 scopes, il est par la suite plus facile et plus rentable de trouver les points critiques d'émissions et de mettre en place des plans d'action de réduction.**

Pour 2022, afin de s'aligner sur les réglementations internationales (ISO 14 064-1), le décret prévu de la méthode réglementaire indiquera une prise en compte systématique et obligatoire du scope 3. Représentant pour la majorité des entreprises plus de **70%²³ des émissions de GES**, il est bien justifié que cette nouvelle réglementation soit adoptée. Afin d'anticiper cette future réglementation, il convient donc de réaliser dès à présent un reporting complet sur les 3 scopes.

²³ Selon les données récoltées par l'organisation internationale Carbon Disclosure Project

1.2. UN BILAN GES, À QUOI ÇA SERT ?

La réalisation d'un Bilan GES s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie bas carbone adoptée par une entreprise. C'est un **outil de mesure indispensable afin de définir une trajectoire efficace de réduction de ses émissions de GES** au niveau des postes d'émission les plus importants. Il permet de questionner le modèle économique et commercial de l'entreprise, son efficacité nette, son utilité sociale dans un monde bas-carbone.

La première étape de l'engagement d'une entreprise dans une trajectoire bas carbone est la **sensibilisation de ses équipes dirigeantes**. Malgré des restrictions réglementaires croissantes, les enjeux ne sont parfois pas assez perçus importants, notamment pour les grandes entreprises. Pourtant, la réalisation du **bilan carbone de son organisation peut représenter un réel avantage concurrentiel** ; il permet à celles qui s'engagent d'avoir une longueur d'avance dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, essentielle pour la pérennité du modèle économique.

La phase **d'identification des sources d'émissions** est une étape clef de la réalisation du bilan carbone, et doit être la plus exhaustive possible. Ces données permettent d'aboutir à une cartographie complète de ses activités, et d'évaluer les émissions de GES totales de l'entreprise. Bien que ce travail nécessite une mobilisation de ressources, il est dans l'intérêt des entreprises de le réaliser le plus tôt possible, afin qu'elles puissent se préparer **au renforcement des mesures pour le climat, qui seront de plus en plus contraignantes**.

Une fois cette phase terminée, les données seront analysées afin d'identifier les activités les plus polluantes de l'entreprise. C'est au cours de cette étape qu'un **plan d'action** commence à se dessiner.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, adopter une stratégie bas carbone **engendre souvent des bénéfices non négligeables** pour l'entreprise. La consommation d'énergie est, par exemple, une importante source de coûts. La mise en place d'un plan d'action visant à réduire l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, en diminuant sa consommation d'énergie, se

traduira inévitablement par des économies substantielles bien supérieures au coût du bilan.

La réalisation d'un bilan carbone est également imposée de plus en plus fréquemment lors d'appels d'offres.

Toute entreprise doit donc se préparer à répondre à cette demande, et mettre en valeur ses atouts sur sa **performance bas carbone** en réalisant un bilan complet et détaillé de son activité.

Bien plus qu'un simple geste écologique, le bilan carbone est un outil qui permet aux entreprises de **réaliser des économies, d'innover, de se distancer de la concurrence, et de fidéliser ses clients et équipes.**

1.3.

L'ENVIRONNEMENT METHODOLOGIQUE ET RÉGLEMENTAIRE DU BILAN CARBONE

En France, depuis juin 2011, dans le cadre de la loi Grenelle II du 12 Juillet 2010, **une méthode réglementaire impose aux organisations éligibles une publication régulière de leur rapport d'émissions de GES.**

Les entreprises de plus de 500 salariés (250 pour les départements d'outre-mer), les collectivités de plus de 50 000 habitants, ainsi que les autres personnes morales de droit public de plus de 250 agents, sont dans l'obligation de réaliser et publier un bilan GES tous les 4 ou 3 ans.

Ces bilans doivent être transmis et publiés via la Base Carbone®, plate-forme informatique des bilans d'émissions de gaz à effet de serre administrée par l'ADEME.

La méthode réglementaire, appuyée par l'article 75 de la Loi Grenelle II, recommande de couvrir aussi, au-delà des scopes 1 et 2, les activités liées en amont et aval de la société (scope 3) depuis le Décret n°2016-1138 du 19 août 2016 relatif aux informations environnementales devant figurer dans le rapport de gestion des entreprises.

En complément, rien n'interdit à une collectivité ou une entreprise non contrainte, d'utiliser volontairement cette méthode de calcul de GES, et de l'imposer à tous ses fournisseurs.

L'élargissement officiel du bilan au scope 3 apporte une qualification extra-

financière complémentaire différenciante pour les entreprises et collectivités vertueuses qui s'impliquent aussi dans la maîtrise de leurs processus amont-aval.

Une évolution de la réglementation (afin de rejoindre les principes méthodologiques de la norme ISO 14 064-1: 2018) est attendue **en 2022 afin de rendre obligatoire la prise en compte du scope 3.**

En France, **la méthode Bilan Carbone®** est une méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre publiée en 2004 par l'ADEME. Elle couvre l'ensemble des scopes (1, 2 et 3) et est aujourd'hui coordonnée et diffusée par l'Association Bilan Carbone®:

Le **GHG Protocol**, a été développé en 1998 par le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) et le World Resources Institutes (WRI) en partenariat avec des entreprises, des ONG et des représentants d'États. Cette méthodologie couvre l'ensemble des scopes et précise notamment les postes potentiels d'émissions indirectes (scope 3) de GES d'une organisation.

Aujourd'hui le GHG Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard fournit des exigences et des conseils aux entreprises et autres organisations, telles que les ONG, les agences gouvernementales et les universités, qui préparent un inventaire des émissions de GES au niveau de l'entreprise. Cependant elle ne définit pas de critères d'obligation de reporting pour les organisations et laisse la possibilité d'exclure le scope 3 du Bilan de GES.

La **norme ISO 14064-1 : 2018** spécifie, pour les organisations, les principes et les exigences pour la quantification et la

rédaction des rapports sur les émissions et suppressions de Gaz à Effet de Serre en reprenant les principes généraux s'appliquant à l'ensemble des réglementations. Il s'agit de la norme internationale de référence la plus aboutie sur le Bilan GES et qui rend obligatoire la prise en compte des 3 scopes d'émissions.

Depuis la **loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat** les manquements à la réalisation ou à la publication du bilan des émissions de gaz à effet de serre peuvent être sanctionnés par une amende d'un montant maximum de 10 000 € avec un maximum de 20 000 € si récidive.

De plus, depuis le 24 décembre 2021 dans le cadre du **décret n°2021-1784 article 244**, il est imposé aux entreprises employant plus de 50 salariés et bénéficiant du plan de relance, de produire un bilan de gaz à effet de serre simplifié, c'est-à-dire réduit au scope 1.

Enfin, la prochaine mise en place de la **taxe carbone aux frontières de l'Union européenne (UE)** devrait inciter de plus en plus d'entreprises à la réalisation d'un bilan GES. La taxe carbone est une taxe environnementale qui concerne les émissions de GES des produits importés. Le prélèvement effectué est direct et proportionnel aux quantités émises lors de leur production, ce qui signifie que plus le montant des émissions est grand plus la taxe est élevée. Lorsque celle-ci sera applicable, l'ensemble des entreprises européennes seront incitées à choisir des fournisseurs qui mesurent et réduisent l'empreinte carbone de leur activité et de leurs produits.

Conformément à ces différentes méthodologies et réglementations, il est recommandé, pour l'évaluation GES des

différents postes d'émission de l'activité, d'utiliser les facteurs d'émission de différentes bases de données. Ces facteurs peuvent être soit fournis par les

utilisateurs soit récupérés dans la **Base Carbone** ou encore dans d'autres bases comme **Beis-Defra, Ecolnvent, Inies, ...**

1998 Création du GHG Protocol



Méthode internationale

- Méthodologie précisant le calcul et le reporting des émissions de GES
- Couvre les scopes 1, 2

2004 Bilan Carbone® par l'ADEME



Méthode française

- Méthodologie de quantification des émissions de gaz à effet de serre.
- Couvre l'ensemble des scopes 1,2,3 ainsi que la mise en place d'un plan de transition/réduction des émissions de GES
- Aujourd'hui coordonnée et diffusée par l'Association

mars 2006 ISO 14 064 publications



Méthode internationale

- Principes et les exigences pour la quantification et la rédaction de rapports sur les émissions et suppressions de Gaz à Effet de Serre
- Couvre les 3 scopes mais rend obligatoire uniquement la prise en compte des scopes 1 et 2

12 juillet 2010 Loi Grenelle II Obligation du rapport GES



Méthode française

- Pour les entreprises de plus de 500 salariés (250 pour les départements d'outre-mer), tous les 4 ans
- Pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, tous les 3 ans
- Obligation de prendre en compte les scope 1 et 2

Octobre 2011 **Évolution GHG Protocol avec Scope 3**



Méthode internationale

- Méthodologie précisant le calcul et le reporting des émissions de GES
- Couvre maintenant les scopes 1, 2 et 3
- Scope 1,2 obligatoire set scope 3 recommandé.

19 août 2016 **Scope 3 recommandé**



Méthode française

- Méthode réglementaire française appuyée par l'article 75 de la Loi Grenelle II
- Recommandation de couvrir les activités liées en amont et aval de la société (scope 3)
- Possibilité d'imposer cette méthodologie à tous ses fournisseurs

Décembre 2018 **Scope 3 obligatoire**



Méthode internationale

- Publication de l'ISO 14 064-1 : 2018
- Couvre les 3 scopes d'émissions de GES

8 novembre 2019 **Sanction pour manquement au bilan GES**

LOI ÉNERGIE-CLIMAT

Méthode française

- Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat
- Sanction d'une amende d'un montant de 10 000 € à 20 000 € pour les entreprises qui ne se soumettent pas aux obligations de réalisation du Bilan GES.

24 décembre 2021 **Bilan GES simplifié obligatoire**

PROJET DE LOI
DE FINANCES
2021

Méthode française

- Loi de finance - Décret n°2021-1784 article 244
- Pour les entreprises de plus de 50 salariés et bénéficiant du plan de relance

2022 **Scope 3 obligatoire**



Méthode française

- Évolution de la réglementation attendue en 2022 afin de rendre obligatoire la prise en compte du scope 3 et la mise en place du plan de transition/réduction des émissions de GES.



ENGAGER

Partie 2

Quelles opportunités
de développement et
de pérennisation pour
les organisations ?

ACTION
RÉDUIRE

MESURER

Maintenir un modèle de croissance continue, aggravée par une logique de processus principalement linéaire - **j'extrais, je transforme, j'utilise, je jette** - dans un monde où les ressources sont finies, s'apparente à un dessein voué à l'échec.

Ce modèle est responsable de l'accroissement de la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère car il nécessite de consommer de grandes quantités d'énergie, principalement fossile, pour extraire, transporter et transformer les matières en produits divers, eux-mêmes souvent consommateurs d'énergie.

Le constat vaut également pour délivrer un nombre croissant de services, pour construire, pour cultiver, pour se déplacer, pour se connecter.

L'équation à résoudre pour assurer la pérennité de notre confortable modèle social, sans compromettre l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, est à l'évidence complexe; il nécessite une remise en question profonde de nombreux paradigmes.

L'innovation peut et doit nous y aider. Mais ne nous méprenons pas sur la définition que nous lui donnons. La plupart du temps; l'innovation est associée à l'idée d'une technologie

révolutionnaire qui va nous sauver comme par magie. Le rêve est permis, mais la réalité nous a jusqu'ici rattrapé et de technologie miracle, pour l'heure, nous n'en avons pas vu.

L'innovation est pourtant à l'évidence une des principales voies que nous devons emprunter pour résoudre l'équation.

Une innovation technologique certes, pour partie, mais aussi sociale, économique, organisationnelle, culturelle. L'innovation peut signifier évolution, amélioration, adaptation ou rupture.

Modifier nos organisations, nos modes de production, d'échanges, de communication, est le défi qui s'impose à nous; nous aurons à casser certaines habitudes tenaces pour y parvenir.

Nous devons abolir les pratiques qui ne sont dictées que par une rentabilité optimale "quoi qu'il en coûte", pour instaurer des modèles économiques et des chaînes de valeur qui ne mettront pas en péril la pérennité de nos écosystèmes, qui privilégieront le durable au détriment du jetable, qui accorderont aux futures générations la possibilité de bénéficier d'une vie au moins aussi confortable que la nôtre !

2.1. ALLIER DÉVELOPPEMENT ET NEUTRALITÉ CARBONE

- Comment pérenniser et renforcer son entreprise
par une trajectoire Bas-Carbone réussie -

Tout d'abord il est essentiel de préciser que la seule neutralité carbone qui soit rigoureusement définie par la science est planétaire. La science définit la neutralité carbone planétaire comme un équilibre entre les émissions et les absorptions de GES d'origine anthropique.

Ôter chaque année autant de CO2 que l'on en émet est la seule manière d'arrêter l'accumulation de CO2 dans l'atmosphère, et donc de stabiliser ultérieurement les températures.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) est un objectif global. Les entreprises, et de manière générale, toutes les activités humaines collectives, rencontrent plusieurs freins pour infléchir leurs émissions de manière significative. Pour se développer, une organisation doit pouvoir disposer de moyens financiers.

Ces moyens proviennent des profits générés par son activité ou des sommes que ses financeurs consentent à lui allouer. Dans les deux cas, l'entreprise doit être performante et compétitive et **la réduction de son empreinte carbone ne doit pas entraver sa rentabilité à court terme, tout en permettant de la préserver, voire de la renforcer sur le long terme.**

Pour exister et se développer, une entreprise se doit de proposer des offres désirables, réalisables et rentables. Désormais, ces nécessaires conditions ne sont plus suffisantes.

Il faut que la production et l'usage de ces offres, au pire, n'accroissent pas la concentration de GES dans l'atmosphère, au mieux, contribuent à les faire baisser.

Pour y parvenir, la première étape est de mesurer son empreinte carbone. Difficile d'apprécier l'efficacité d'un régime alimentaire sans monter sur une balance.

La mesure, au-delà du chiffre, doit cependant être considérée comme un processus de diagnostic structuré fournissant les éléments d'analyse permettant d'alimenter une réflexion approfondie sur les actions pertinentes à mettre en œuvre.

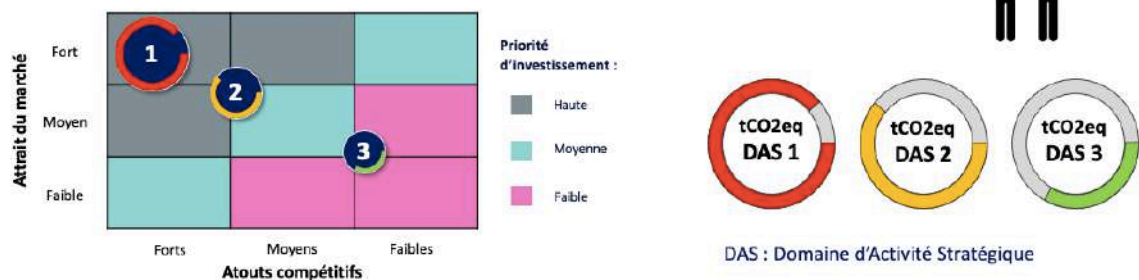
2.2. DES PISTES POUR AGIR ET INITIER LE BILAN CARBONE DE L'ENTREPRISE

Pour commencer, il convient de détourner les différents domaines d'activités stratégiques de l'entreprise afin de structurer la collecte des données et permettre un inventaire des émissions relatif à chacune de ces activités. Cette approche permet d'apprécier le risque auquel elles sont exposées, de vérifier si les émissions de la "vache à lait" de l'entreprise ne représentent pas une menace sérieuse à moyen terme

Croiser les données marchés et les données environnementales

Pour orienter les choix

Quels risques sur les plus fortes contributions à la rentabilité ?



Source Absiskey sur base de la matrice de décision stratégique, développée par le cabinet de conseil McKinsey & Company

Les entreprises qui entendent contribuer à l'atteinte des objectifs prescrits par le GIEC et par l'Organisation des Nations Unies, doivent impérativement réaliser un inventaire de leurs émissions sur l'ensemble des scopes considérés par la norme.

Cependant, l'environnement économique global, les ressources matérielles et énergétiques disponibles et

les services associés à la chaîne de valeur, ne favorisent pas volontiers l'adoption de solutions durables.

Notre monde actuel est le fruit d'une évolution rapide et massive vers des pratiques et des usages extrêmement énergivores, et consommant des matières considérées comme gratuites, offertes indéfiniment par dame nature. L'entreprise la plus volontariste sera confrontée à des freins, à des barrières difficiles à faire tomber.

Il convient d'être lucide et conscient de ces contraintes. C'est pourquoi **il est important et urgent de chiffrer de manière transparente et complète les sources contenues dans le scope 3 dans le but d'entraîner chacune des parties prenantes à s'atteler à cet objectif commun.**

Tout acteur économique est interconnecté avec des fournisseurs, des sous-traitants, des administrations, des clients, des prestataires, etc.

→ Chacun de ces acteurs impacte l'empreinte carbone de la chaîne de valeur.

→ Chacun de ces acteurs doit initier l'inflexion de ses émissions pour que la chaîne de valeur tout entière puisse adopter la bonne trajectoire tout en demeurant compétitive.

S'il s'agit d'un projet nouveau, effectuer le bilan de sa chaîne de valeur permettra de choisir les options les moins émissives. Il est utile de s'inspirer d'un outil bien connu des innovateurs : le "Business Model Canvas" (BMC). Cet outil permet de décrire de façon synthétique et cependant exhaustive, l'ensemble des composantes d'un projet. Les clients ciblés, la proposition de valeur qui leur est faite, les éléments qui permettent de la produire, ainsi que les coûts et les revenus engendrés.

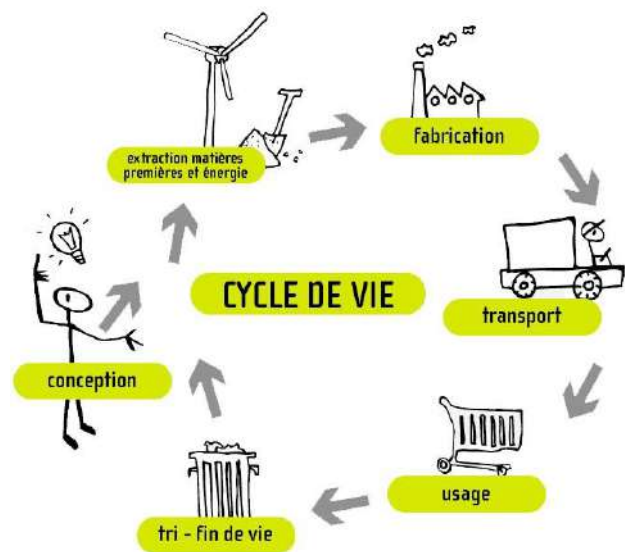
L'ensemble des éléments décrits dans le BMC peuvent ainsi être challengés au regard de leur impact, et constituer un inventaire des décisions à prendre pour rendre le projet plus cohérent, plus soutenable.



Source Absiskey sur base du Business Model Canvas issu de l'ouvrage "Business Model Nouvelle Génération" d'Alexander Osterwalder et Yves Pigneur.

Au stade de la conception, il est recommandé de procéder à une analyse du cycle de vie (ACV) du produit et/ou du service innovant. Cette méthode permet également de considérer les impacts de chaque phase depuis le berceau jusqu'à la tombe.

Elle permet de prendre en compte les impacts environnementaux globaux dès la planche à dessin, et de faire le choix d'utiliser des matières renouvelables, recyclables ou recyclées, de les approvisionner localement, de les transformer en recourant de façon raisonnée à des processus énergivores, de privilégier des solutions low tech, de réduire, voire de se passer d'emballage, etc.



Source association Pole éco-conception.

2.3. QUELS SONT LES BÉNÉFICES DONT LES ENTREPRISES PROFITERONT EN S'IMPLIQUANT DANS UNE DÉMARCHE DE DÉCARBONATION ?

Les bénéfices sont multiples, et concernent toutes les activités internes comme externes à l'entreprise.

Mais avant tout, cette démarche invite les chefs d'entreprise à réfléchir différemment, en les obligeant à se projeter dans des scénarii de rupture, dans une approche d'ouverture au changement de paradigme. Il y va de leur survie.

C'est une formidable occasion d'entamer une réflexion stratégique de moyen et de long terme, ce que beaucoup d'acteurs ne prennent pas le temps de faire dans une économie dont les drivers sont stables, parce qu'ils sont accaparés par l'opérationnel au quotidien.

Cette démarche va impacter positivement :

- La **performance économique** :
 - Supprimer des activités, produits ou services non rentables à terme
 - Optimiser sa gestion de stock, sa logistique, ses emballages, ses déchets, etc.
 - Optimiser ou changer son business model
 - Optimiser l'amortissement et l'usage de son actif économique
- Les **performances commerciales** :
 - Se différencier et distancer la concurrence
 - Innover et proposer des nouveaux produits services
- Répondre aux demandes des jeunes générations
- Les **performances financières** :
 - Créer de la valeur pour ses actionnaires
 - Réduire ou éviter de potentielles taxes
 - Pérenniser le modèle économique de son entreprise en cas de transmission
- La **marque employeur** :
 - Attirer et fidéliser les talents de plus en plus en quête de sens
 - Renforcer la valeur immatérielle de sa marque

2.4. VERS UNE RELATION TOUJOURS PLUS DURABLE AVEC LES CONSOMMATEURS ? S'ENGAGER POUR MIEUX ENGAGER !

Depuis la crise sanitaire, les Français prennent encore plus en compte les critères de développement durable dans leurs achats. Aujourd'hui 83% se disent influencés par le caractère responsable des marques selon l'étude « Sustainable Brands 2022 » réalisée par Imediacenter, en partenariat avec l'institut d'études Infopro Digital Études24. Il est donc plus que jamais nécessaire que les entreprises prennent en compte cette évolution pour rester pertinentes, donner le ton et s'impliquer toujours davantage. Les enseignements à tirer de cette étude :

Des consommateurs prêts à s'engager
53% des Français se déclarent prêts à payer plus cher pour une marque responsable. Un engagement « green » correspondant à une vraie volonté puisque **49% des Français ont modifié leur consommation au cours des six derniers mois pour être plus responsables. L'alimentation** (industriels de l'agroalimentaire) est le secteur sur lequel les consommateurs attendent le plus (60%) devant **la grande distribution** (47%), les fournisseurs et producteurs d'énergie (31%), la restauration (29%), les produits d'entretien, l'hygiène et la beauté (22%). Même s'ils restent en

²⁴ Étude « Sustainable Brands 2022 » réalisée par Imediacenter, en partenariat avec l'institut

d'études Infopro Digital Études entre le 24 janvier et le 2 février

dessous, on remarque une montée de l'exigence des consommateurs pour les secteurs des banques et assurances et des équipements électroménagers, électroniques et multimédias.

Les marques et les entreprises doivent être transparentes et prouver leurs engagements

- **La confiance au cœur des enjeux**

L'engagement des consommateurs passe par la confiance que les marques ou entreprises leur inspirent. Or, celle-ci n'est pas au rendez-vous puisque **les Français sont seulement 31% à la leur accorder**, derrière les experts (scientifiques, chercheurs, médecins) (58%), les ONG (44%), les institutions publiques (34%) et les figures politiques locales (33%).

- **Être clair pour être crédible et reconnu**

Le manque de confiance est lié au manque de communication claire de la part des marques et des entreprises sur leurs engagements RSE. **70%** des consommateurs non seulement **sont incapables de citer spontanément une marque responsable**, mais aussi trouvent qu'il n'est pas facile de la reconnaître. Il n'est donc pas étonnant qu'ils soient **74% à trouver que les marques n'informent pas assez sur leurs engagements** et **seulement 26% à leur faire confiance** pour communiquer de manière honnête et transparente sur leurs engagements et responsabilités. Un message clair destiné aux entreprises et marques qui savent désormais que les Français souhaiteraient une communication transparente, présentant un discours de preuve (45%) et que les informations soient facilement vérifiables (39%). Cette communication

engagée sera encore plus efficace si elle est faite au moment de **l'acte d'achat** (Hypermarchés, Supermarchés, e-commerce, centres commerciaux...), puisque 54% des sondés se déclarent réceptifs à ce moment-là.

Les marques et les entreprises doivent s'impliquer toujours plus dans une démarche éco-responsable

- **Une prise en compte de la démarche globale d'une entreprise**

Les consommateurs sont sensibles à une démarche éco-responsable de l'ensemble de la chaîne de valeur. Ils sont **57% à attendre des entreprises qu'elles pratiquent des modes de production durables et respectueux de l'environnement**, 39% à souhaiter qu'elles privilégient le made in France, l'économie locale et les circuits courts, et 39% à être attentifs au respect des salariés, de leur condition de travail et de leur juste rémunération.

L'étude « Sustainable Brands 2022 » vient confirmer et renforcer l'idée que les consommateurs sont plus que jamais sensibles aux modèles de production vertueux et que l'impact environnemental influence l'acte d'achat. La dernière étude de l'ADEME²⁵ montrait que la protection de l'environnement représentait un critère d'achat « important » ou « essentiel » pour plus de 4 Français sur 5. Selon le dernier baromètre de l'Attractivité de la France 2021 – EY, 68 % des consommateurs estimaient que les entreprises devaient agir en tant que leaders pour maximiser les impacts sociaux et environnementaux positifs. Suite à la loi "Climat et

²⁵ Étude de l'ADEME (décembre 2020) / Baromètre EY (septembre 2021) / Loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021

Résilience²⁶, une **"étiquette environnementale"**, en phase actuellement d'expérimentation, a été créée pour informer les consommateurs sur l'impact, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre, des produits et services. Reste aux entreprises de s'impliquer et communiquer toujours mieux et davantage, un impératif face aux

choix de consommation guidés prioritairement par des considérations éthiques.

Autrement dit, si un dirigeant ne s'engage pas pour la réduction des émissions de GES de son entreprise, les clients finaux le boycotteront.

²⁶ La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et

Résilience", vise à accélérer la transition écologique de la société et de l'économie françaises

2.5. EN CONCLUSION

La réalisation du bilan des émissions de GES de son entreprise est un processus certes un peu chronophage, mais peu coûteux, et riche de bénéfices de toutes natures. Il ne peut être fait à moitié. Les résultats du bilan en dépendent, ainsi que la pertinence des actions de réduction que l'on en tirera.

Ce challenge est stratégique et le jeu en vaut la chandelle ! L'étape la plus importante et fondatrice du processus de réduction de ses émissions GES est la bonne prise en compte de toutes les sources d'émission, et leur mesure précise. On peut ainsi bien cibler les actions prioritaires et agir. Une fois que toutes les émissions de son organisation sont répertoriées dans un document exhaustif et précis, il suffira, les années suivantes, de le consolider en y apportant les ajustements quantitatifs et qualitatifs nécessaires, qui seront représentatifs des actions de réduction engagées.

En ce qui concerne le plan d'action de réduction, il est essentiel de s'assurer que les solutions envisagées ne sont pas aux résultats trop peu significatifs, voir contreproductives. Il faut évaluer la réduction nette consécutive à une action avant de la mettre en œuvre pour éviter des dépenses injustifiées et une perte de temps. De même, il faudra mesurer les réductions obtenues après la mise en place avant de lancer une campagne de communication, pour éviter de tomber dans le piège du « greenwashing », et de se voir reprocher une communication malhonnête.

Outre les avantages marketing et commerciaux de la réalisation d'un bilan GES, n'oublions pas que cette démarche a pour objectif plus profond de changer les choses à l'échelle globale. Il est urgent que chacun agisse pour la réduction de ses

émissions. Bien sûr pour contribuer à la réussite de l'engagement de la France pris lors de la signature de l'Accord de Paris, mais aussi pour commencer sans délai à transformer le modèle de croissance économique que nous connaissons et qui n'est plus soutenable.

Le dérèglement climatique est devenu l'affaire de tous.

Il faut associer l'ensemble des décideurs, collègues et collaborateurs à l'action, afin de porter ces informations auprès du plus grand nombre, et obtenir une adhésion collective et forte. Les solutions requièrent souvent de changer des habitudes bien

ancrées, et nous savons tous que ce n'est pas chose aisée. En conséquence, il ne faut cesser de répéter que le bilan carbone est un outil indispensable pour mesurer l'impact écologique de son organisation, et décider des actions prioritaires pour sa réduction.

La réalisation d'un bilan carbone est aujourd'hui à la portée de tous grâce aux plateformes dédiées à ce sujet. Toutefois, il existe aussi des consultants spécialisés qui peuvent vous accompagner pour maximiser vos chances de succès dans le déploiement de votre stratégie de réduction des émissions, votre trajectoire Bas Carbone.

SICALAIT
ROLIFIL | FS ET POTS DÉFILÉS 1972



RP
RecySystem Pro

MétalNéo

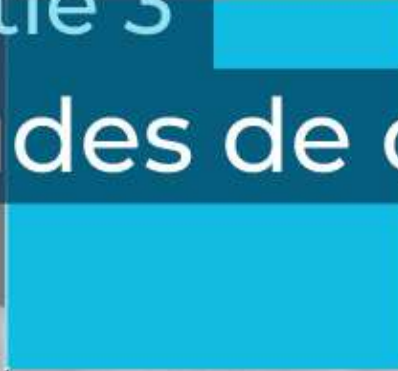


ETPM



 **Partie 3**

Études de cas



 **ALTIOS**



Mercuroo



Ma vie. Ma ville. Ma banque.



 **SNOWCAMP**

3.1. SECTEUR DU CONSEIL INTERNATIONAL



ALTIOS - www.altios.fr

Effectif :

40 salariés

Secteur d'activité :

Conseil et
accompagnement
international des PME/ETI

**Plus gros poste
d'émissions de GES :**

Déplacements

Périmètre analysé :

Altios France

Présentation

Altios est une société de conseil et d'accompagnement à l'international pour les PME et les ETI, créée depuis une trentaine d'années et présente dans 22 pays avec une trentaine de bureaux.

Nous avons accompagné plus de 8 000 clients dans le monde, pour accélérer leur internationalisation à travers des solutions sur mesure : stratégie et études de marché, recherche de partenaires commerciaux, création et gestion de filiales, recrutements et gestion salariale, croissance externe, implantations industrielles.

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans une transition bas-carbone ?

La décarbonation est un enjeu incontournable, source de transformation structurelle pour les entreprises et de sens pour les collaborateurs.

Côtés dirigeants, la prise de conscience de l'urgence de cette transition bas-carbone est acquise au niveau domestique, mais elle doit également s'étendre au niveau international (filiales, fournisseurs, centres de production, déplacements internationaux, sourcing, logistique...)

Aujourd'hui l'international décarboné est un enjeu qui s'impose à un dirigeant, d'autant plus que la législation va l'y contraindre où l'y inciter.

Quels sont les résultats essentiels chiffrés de votre bilan carbone ?

Nous sommes actuellement dans la phase de diagnostic qui va aboutir d'ici l'été et bien entendu nous y associerons un plan de réduction à 3 ans pour Altios France.

Mais l'étape suivante pour nous, c'est de l'intégrer à notre business model et

proposer à nos clients PME/ETI de les accompagner dans cette démarche pour évaluer leur bilan carbone actuel, et définir la trajectoire de réduction de leur empreinte globale.

En décarbonant votre entreprise, pensez-vous améliorer sa compétitivité ? son attractivité et réputation ?

Oui, pour une raison simple, c'est que la notion de compétitivité va évoluer. Nous allons passer du simple rapport « qualité-prix » à un rapport « qualité-prix-carbone » qui va devenir le nouveau critère d'achat.

Également, en termes d'attractivité et de réputation, engager une démarche de transition bas carbone est clé pour notre marque employeur Altios.

Pourquoi avoir choisi la plateforme GCI ?

Avant tout parce que c'est une référence sur ce marché que GCI a en quelque sorte initié. Je pense que ce qui distingue singulièrement GCI c'est la capacité d'intégrer le digital et l'humain, puisque nous sommes accompagnés dans l'utilisation de la plate-forme à travers une session de formation et une hotline.

Comment cette démarche a-t-elle été présentée et accueillie par les équipes ?

C'était une démarche attendue et suscitée par nos équipes ; nous avons constitué une « green team » en interne représentative de nos 3 bureaux à Nantes, Paris et Lyon.

C'est cette équipe qui mène la phase d'audit actuellement, et nous partagerons la démarche lors de notre prochain séminaire groupe en septembre.

Un conseil à donner pour ceux qui souhaitent s'engager aussi sur la réduction de leur empreinte carbone ?

Commencez par organiser des ateliers « fresque du climat » au sein de votre entreprise, c'est un outil puissant de pédagogie, de prise de conscience et de

mobilisation pour vos collaborateurs-citoyens.

... **Le Bilan carbone, un atout pour l'international.**

3.2. SECTEUR DU BTP



ETPM - www.etpm.fr

Effectif :

350 salariés

Secteur d'activité :

Distribution et transport
d'électricité

Plus gros poste

d'émissions de GES :

Matériaux et services
entrants

Périmètre analysé :

l'ensemble de nos activités
sur tout le périmètre

Présentation

ETPM est une entreprise multi-métiers, au service des territoires et des hommes. Depuis sa création, elle donne la priorité à l'innovation. Jour après jour, elle développe son expertise sur de nouveaux métiers et structure son effectif pour répondre à une volonté de proximité de ses clients.

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans une transition bas-carbone ?

Nous avons pris conscience de l'urgence de la situation climatique et souhaitons contribuer à notre échelle aux efforts de réduction des GES.

Quels sont les résultats essentiels chiffrés de votre bilan carbone ?

Les matériaux imposés par nos clients, représentent un peu moins de 50% de nos GES et l'énergie mobile génère autour de 20 %.

A la suite de votre bilan carbone avez-vous mis en place un plan d'actions de réduction ?

Nous avons identifié 3 sujets à travailler avec comme objectifs, la mise en place d'actions en 2023 en cherchant à optimiser l'impact sur les 3 composantes : Écologique, Économique et Organisationnelle.

En décarbonant votre entreprise, avez-vous amélioré sa compétitivité ? son attractivité et réputation ?

Nous sommes encore dans la phase de recherche et d'étude de solutions pertinentes.

Quels grands enseignements en avez-vous tirés ? Postes sous-estimés ?

Face à l'urgence climatique, chacun de nous, à son niveau, peut jouer un rôle. Cela permet également de faire la part des choses sur certaines idées reçues.

Pourquoi avoir choisi la plateforme GCI ?

La méthode est complète et donne un résultat de GES pertinent et facilement exploitable.

Comment cette démarche a-t-elle été présentée et accueillie par les équipes ?

Cela a été un outil pour orienter nos actions et a permis à chacun d'avoir une idée plus claire de notre responsabilité en matière de GES.



Mesurer est la première étape pour identifier les problèmes prioritaires.

3.3. SECTEUR BANCAIRE



LCL - www.lcl.fr

Effectif :

>5000 salariés

Secteur d'activité :

Tertiaire banque

Plus gros poste

d'émissions de GES :

services et fournitures

Périmètre analysé :

l'ensemble de nos activités

Présentation

Filiale de Crédit Agricole SA, LCL est l'une des plus grandes banques de détail en France.

Combinant humain et digital, LCL propose à ses 6 millions de clients particuliers, et 29 900 entreprises et institutionnels, une gamme complète de produits de banque au quotidien, de crédits, d'assurances de personnes et de biens et d'épargne, sur l'ensemble du territoire métropolitain ainsi qu'aux Antilles Guyane.

Fidèle à sa stratégie de banque urbaine, LCL se mobilise et accompagne également les clients qui veulent agir concrètement et participer à la lutte contre le dérèglement climatique.

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans une transition bas-carbone ?

Il y sept ans étaient signés les Accords de Paris sur le Climat.

La lutte contre les émissions de Gaz à Effets de Serre (GES) demeure un défi majeur pour l'ensemble des agents économiques.

Les banques ont un rôle majeur à jouer dans cette transition, c'est pourquoi LCL s'est engagé dans une démarche de réduction de ses propres émissions mais souhaite aussi être moteur dans l'accompagnement des acteurs économiques.

Quels sont les résultats essentiels chiffrés de votre bilan carbone ?

Les émissions de GES de LCL sont réparties en 4 grandes familles qui représentent près de 90% du total : les achats (50%), les déplacements (20%), l'actif immobilier (10%), et l'énergie (10%).

A la suite de votre bilan carbone avez-vous mis en place un plan d'actions de réduction ?

L'exercice annuel du Bilan Carbone avec GCI depuis 2018 traduit une trajectoire de réduction des émissions de 10% en moyenne. Cela devient un des indicateurs de performance de LCL auquel contribuent progressivement tous les métiers et tous les collaborateurs.

En décarbonant votre entreprise, avez-vous amélioré sa compétitivité ? son attractivité et réputation ?

La proactivité de LCL se renforce : les projets de réduction des émissions de GES fonctionnent déjà avec les clients, c'est un avantage concurrentiel qui recueille par ailleurs l'adhésion des collaborateurs !

Quels grands enseignements en avez-vous tirés ? Postes sous-estimés ?

LCL est parmi les précurseurs du secteur bancaire mais reste humble face à un sujet sur lequel on ne sait pas tout ... s'impliquer permet de progresser !

Pourquoi avoir choisi la plateforme GCI ?

Après l'avoir testée pour notre propre bilan carbone, nous avons choisi de nous associer à GCI pour permettre à nos clients de réaliser le leur ; cette plateforme permet en effet de réaliser son bilan en self care, et de faire appel à des spécialistes si besoin.

Comment cette démarche a-t-elle été présentée et accueillie par les équipes ?

GCI vient compléter l'écosystème que LCL met à disposition de ses clients PME et ETI pour les accompagner dans l'immense

défi de la lutte contre le réchauffement climatique.

Un conseil à donner pour ceux qui souhaitent s'engager aussi sur la réduction de leur empreinte carbone ?

Réaliser un bilan carbone c'est le point de départ pour définir sa stratégie carbone, commencer à identifier l'ensemble des actions à engager, et pouvoir faire à terme un certain nombre d'économies de charges. Réfléchir à la stratégie de réduction des émissions permet aussi d'embarquer les fournisseurs dans sa démarche, et à terme, de se benchmarker avec le marché.

Nous avons réalisé une étude en 2021 auprès de nos clients Entreprises qui

montre que 40 % des entreprises qui ont répondu à notre enquête avaient réalisé un bilan carbone, mais seulement 20% des dirigeants se sentent parfaitement informés par les différentes notions qui sont à prendre en compte. C'est dans ce contexte que nous inscrivons notre accompagnement de nos clients, dans cette démarche vers la transition énergétique.



Réaliser un bilan carbone c'est le point de départ pour définir sa stratégie carbone.

3.4. SECTEUR DE LA MÉTALLURGIE



- Comment pérenniser et renforcer son entreprise 50
par une trajectoire Bas-Carbone réussie -

METAL NEO -

metalneo.com

Effectif :

16 salariés

Secteur d'activité :

Métallurgie

**Plus gros poste
d'émissions de GES :**

Matériaux et services
entrants

Périmètre analysé :

Activités totales

Présentation

MétalNéo a pour ambition d'être le métallier des projets audacieux en création et rénovation d'ouvrages métalliques liés au patrimoine.

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans une transition bas-carbone ?

Nous souhaitons réaliser un état des lieux de nos émissions de Gaz à Effet de Serre.

Quels sont les résultats essentiels chiffrés de votre bilan carbone ?

Nous avons constaté que le matériau traité (acier) représente 30% des émissions.

A la suite de votre bilan carbone avez-vous mis en place un plan d'actions de réduction ?

Oui nous avons mis en place un plan d'action de réduction. Cependant, nous n'avons pas d'objectif ambitieux tant que nous n'avons pas de réponse de nos fournisseurs d'acier pour réduire les émissions principales leur incombant.

En décarbonant votre entreprise, avez-vous amélioré sa compétitivité ? son attractivité et réputation ?

En effet, nous avons mis en place notamment trois nouveaux axes :

- Le passage à la semaine de 4 jours, facteur de motivation des collaborateurs
- L'utilisation de véhicules électriques
- La plantation de végétaux

Quels grands enseignements en avez-vous tirés ? Postes sous-estimés ?

La décarbonation réelle implique un changement complet du business model.

Pourquoi avoir choisi la plateforme GCI ?

Notre cabinet de conseil nous l'a recommandé

Comment cette démarche a-t-elle été présentée et accueillie par les équipes ?

Nous avons organisé une réunion avec l'ensemble du personnel, ainsi que des ateliers participatifs. Les collaborateurs ont accueilli favorablement cette démarche car elle les rassure sur la prise en compte de l'avenir.

... **Être prêt à remettre en cause son modèle économique.**

3.5. SECTEUR DE L'AGRICULTURE DU LAIT



SICALAIT - sica-lait.re

Effectif :

15 salariés

Secteur d'activité :

Agriculture du lait

**Plus gros poste
d'émissions de GES :**

Fournisseurs et matières
premières

Périmètre analysé :

Activités totales

Présentation

TPI spécialiste de la transformation du plastique pour l'industrie laitière extrusion, soufflage, impression de Bouteilles de lait, soupe, jus de fruits en PEHD et PET

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans une transition bas-carbone ?

- Pour connaître les plus grands contributeurs de l'entreprise et des produits achetés dans l'émission des GES
- Pour donner un calcul d'impact par unité produite
- Pour communiquer positivement aux clients l'impact de leur propre bouteille
- Pour lancer des actions de réduction ciblées : transport, nouvelles machines, processus de fabrication, composant, déplacements

Quels sont les résultats essentiels chiffrés de votre bilan carbone ?

Sur environ 1000t de CO² émis par an sur la totalité de l'entreprise, la « valeur ajoutée » des émissions de CO² par SICALAIT est de 18%.

82% des émissions de GES concernent les composants des produits achetés.

A la suite de votre bilan carbone avez-vous mis en place un plan d'actions de réduction ?

- Phase de sensibilisation de l'entreprise et confirmation des sources de données avec les sous-traitants et les fournisseurs.
- Un plan en préparation pour trouver des solutions alternatives sur les constituants des produits achetés (recyclage des rebuts de production, plastique biosourcé)
- Sensibilisation des transporteurs
Amélioration de la flotte de camions

En décarbonant votre entreprise, avez-vous amélioré sa compétitivité ? son attractivité et réputation ?

Pas encore.

Les clients sont focalisés sur leur livraison et le prix mais ne sont pas encore concernés par l'impact CO².

L'analyse et le plan d'action auront un impact positif sur l'entreprise vis-à-vis de ses clients

Quels grands enseignements en avez-vous tirés ? Postes sous-estimés ?

La première étape d'analyse a permis de mesurer le top 3 des impacts de l'entreprise et des actions à mener pour les réduire : les composants, le transport et les nouveaux investissements.

Pourquoi avoir choisi la plateforme GCI ?

Sa simplicité d'utilisation, son faible coût, sa rapidité de mise en œuvre, les différents rapports et analyses obtenus.

Comment cette démarche a-t-elle été présentée et accueillie par les équipes ?

Les équipes commencent à s'intéresser favorablement aux impacts de l'entreprise mais aussi de chacun individuellement

... Démarrer rapidement la démarche pour pouvoir valoriser véritablement l'impact de l'entreprise et pouvoir communiquer.

Engager le plan de réductions avant que la concurrence ne communique avant.

3.6. SECTEUR DE L'ÉVÉNEMENTIEL /INFORMATIQUE



SNOWCAMP 2022 –
snowcamp.io/fr/

Effectif :
10 salariés

Secteur d'activité :
Événementiel /
Informatique

**Plus gros poste
d'émissions de GES :**
Matériaux et services
entrants

Présentation

Conférences sur des nouveautés et innovations informatiques (logiciels, systèmes IT, ...)

Pourquoi avez-vous décidé de vous engager dans une transition bas-carbone ?

Pour connaître mes postes d'émissions les plus impactants et pouvoir agir pour réduire mes émissions GES

Quels sont les résultats essentiels chiffrés de votre bilan carbone ?

- 8.13 t eq. CO2 pour les matériaux et services entrants :
 - 3696,81 t eq. CO2 pour les ratios monétaires
 - 2033,51 t eq. CO2 pour la restauration du traiteur
- 4.98 t eq. CO2 pour les déplacements :
 - 4845,62 t eq. CO2 pour les déplacements de visiteurs et clients

A la suite de votre bilan carbone avez-vous mis en place un plan d'actions de réduction ?

En cours avec l'organisateur SnowCamp (actions à implémenter pour l'édition 2023)

En décarbonant votre entreprise, avez-vous amélioré sa compétitivité ? son attractivité et réputation ?

En cours d'amélioration

Quels grands enseignements en avez-vous tirés ? Postes sous-estimés ?

L'aspect "alimentation" a finalement un grand impact

Pourquoi avoir choisi la plateforme GCI ?

Outil numérique, simple d'utilisation et efficace en termes de résultats GES

Comment cette démarche a-t-elle été présentée et accueillie par les équipes ?

Démarche positive pour connaître ses postes d'émissions impactants.

REMERCIEMENTS

Nous remercions pour leur contribution et commentaires :

- **Olivier Nicolas**, Membre du Comex, en charge du Marché des Entreprises chez LCL.
- **Bernard Rodolphe**, Directeur LCL SmartBusiness
- **Jean-Christophe Bajoit**, Consultant Absiskey, expert en stratégie d'innovation et Expert Agréé GCI
- **Bruno Carlier**, Directeur Général de Mercurioo et Expert Agréé GCI
- **Grissel Meneses**, Management du Développement Durable et RSE et Experte Agréée GCI
- **Barbara Thocquenne**, Consultante formatrice RSE et Experte Agréée GCI
- **Philippe Mangeard**, Président de GCI
- **Bastien Lamouche**, Ingénieur études et méthodologie GCI
- **Charlotte Laurent**, Ingénieur études et méthodologie GCI
- **Olivier Guerin**, Président de l'Ambassade

Et nos clients qui ont accepté de témoigner :



Ainsi que nos partenaires et Experts Agréés et Ambassadeurs GCI



À PROPOS DE LA PLATEFORME GLOBAL CLIMATE INITIATIVES

Global Climate Initiatives (GCI) s'inscrit pleinement dans la dynamique indispensable d'une transition écologique orientée vers les énergies bas-carbone et décarbonées et d'amélioration permanente de l'efficacité énergétique insufflée par l'Accord de Paris.

GCI est une initiative privée. Elle réunit de nombreux et différents acteurs économiques et scientifiques qui attestent ainsi de sa légitimité.

Sa mission est d'apporter un **nouveau levier de performance** aux acteurs de la transition énergétique

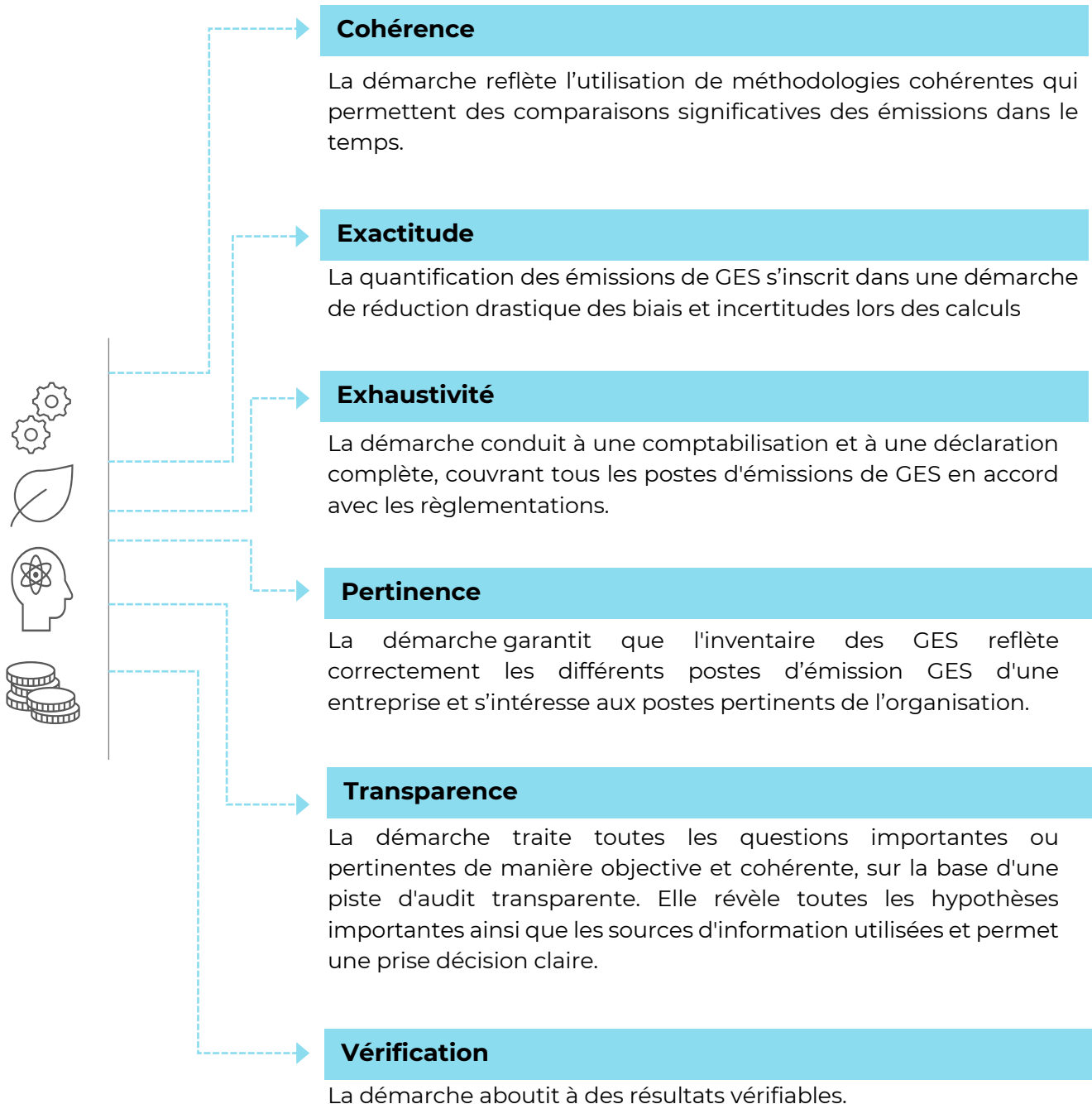
Sa vocation est d'offrir à tout type d'organisation, privées ou publiques, de tous secteurs et tailles, des outils et services en ligne pour identifier, **calculer, réduire et compenser** au mieux son empreinte carbone, en toute conformité avec les textes, référentiels, standards et normes internationales.

Grâce à ses services en ligne, la plateforme GCI offre un pilotage collaboratif et suivi des performances environnementales de ses fournisseurs permettant ainsi de consacrer le concept d'**Achats durables décarbonés**

Les experts GCI favorisent auprès des entreprises la **diffusion des bonnes pratiques** pour défier les enjeux climatiques, et, le cas échéant, les accompagnent dans la mise en œuvre de leurs projets de compensation carbone en alignement avec leurs **Objectifs de Développement Durable**.

GCI propose l'élaboration d'un reporting d'excellence relatant des pratiques de comptabilisation et de déclaration des GES.

La démarche de comptabilisation et de déclaration des GES via GCI est fondée sur les principes listés ci-dessous. Ils sont le résultat d'un processus de collaboration qui implique diverses parties représentatives d'un large éventail de disciplines techniques, environnementales, scientifiques et comptables.



hello@globalclimateinitiatives.com.